



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2019 - 45</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 21/08/2019</b>	<b>Objet :</b> destruction de cinq nids d'Hirondelle de fenêtre présents sur la façade du bâtiment de l'ancienne gendarmerie sur la commune de Verny (57)	<b>Avis :</b> favorable

**Contexte**

La demande concerne la destruction au total de cinq nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) présents sur la façade de l'ancienne gendarmerie à démolir sur la commune de Verny (57).

Compte-tenu de la présence de ces nids d'hirondelles, la démolition du bâtiment ne pourra avoir lieu qu'en dehors de la période de nidification.

Un diagnostic chiroptères a été réalisé et fait apparaître qu'il n'y a aucune trace de chiroptères sur le site de l'ancienne gendarmerie : ni individus, ni indices de présence.

En mesure compensatoire, la commune a proposé la mise en place de douze nids artificiels, qui sera mise en œuvre entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 30 mars 2020 sur des bâtiments à proximité du bâtiment à détruire.

Le contrôle et le suivi de la mesure compensatoire seront suivis par la LPO 57.

**Question au CSRPN**

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle de fenêtre a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

**Supports de réflexion**

- Cerfa n° 13 614\*01 en date du 14 août 2019
- lettre en date du 10 juillet 2019 et visite préalable du site du 20 juin 2019
- diagnostic chiroptères en date du 5 août 2019

**Analyse du CSRPN**

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Ce dossier prend en compte la présence des nids d'Hirondelle de fenêtre et les mesures d'évitement et de compensation prévues sont cohérentes et permettront le maintien de l'espèce sur le secteur. La LPO a participé à la réflexion et suivra le dossier. Un diagnostic chiroptères a été réalisé et confirme leur absence.

**Avis du CSRPN**

Favorable.

Bruno FAUVEL  
Expert-délégué, vice-président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est